

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 15-DCM-DGS-139

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CAUE DU VAR EN VUE DE L'ELABORATION D'UNE CHARTE DES TERRASSES ET DU MOBILIER COMMERCIAL

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville du Pradet doit actuellement faire face à une demande croissante des commerçants de la place Flamenq et de ses abords, pour l'implantation de terrasses, couvertes notamment.

Soucieuse de préserver le charme et l'authenticité de la commune, d'organiser les occupations commerciales de cet espace qui constitue le cœur du « village », tout en développant la dynamique commerciale de la place Flamenq, la Ville souhaite, en amont, définir des règles et des prescriptions spécifiques permettant de régir l'occupation du domaine public.

Afin d'être assistée dans cette démarche, et guidée dans ses choix, la Commune du Pradet souhaite solliciter le CAUE du Var, qui avait déjà réalisé une étude similaire en 2010, et qui servira d'appui à la réflexion nouvelle qui doit être menée, en vue de l'élaboration d'une charte d'occupation du domaine public relative aux terrasses et aux mobiliers commerciaux.

A cette fin, le CAUE du Var propose à la Commune du Pradet de signer une convention (annexée à la présente délibération) qui précise le contenu et le coût de cette mission de conseil.

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal

D'APPROUVER l'exposé ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet de convention proposé.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :

23 DEC. 2015

Publié ou notifié le :

23 DEC. 2015

Le Maire,

